

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 52.97)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ LAMBERVAL ENERGIE VERTE SOLLICITE L'AUTORISATION D' EXPLOITER DES INSTALLATIONS D'EXTRACTION D'HUILE DE GRAINES DE COLZA SUR LA COMMUNE DE FRESNOY-EN-THELLE

CET ETABLISSEMENT EST SOUMIS A AUTORISATION PREFECTORALE

En exécution des prescriptions de l'article L.512-2, premier alinéa, et des articles R.512-14 et R.512-15 du code de l'environnement, les pièces du dossier seront déposées pendant 1 mois, du 9 septembre 2011 au 10 octobre 2011 inclus, aux mairies de Fresnoy-en-Thelle, Neuilly-en-Thelle, Morangles, à la sous-préfecture de Senlis, et à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, pour être consultées sur place, par toute personne qui en fera la demande. Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Monsieur Philippe LEGLEYE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations des intéressés à la mairie de Fresnoy-en-Thelle aux jours et heures suivants :

- Vendredi 9 septembre 2011 de 9h00 à 12h00 ;
- Samedi 17 septembre 2011 de 9h00 à 12h00 ;
- Jeudi 22 septembre 2011 de 15h00 à 18h00 ;
- Mercredi 5 octobre 2011 de 9h00 à 12h00 ;
- Lundi 10 octobre 2011 de 9h00 à 12h00.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Fresnoy-en-Thelle et sur le site internet de la préfecture de l'Oise.